

A qui s'adresse l'autotest de dépistage Covid-19 ?

La Haute Autorité de Santé (HAS) recommande ce test en priorité **aux personnes de plus de 15 ans asymptomatiques** dans les situations suivantes :

Sur indication médicale d'un médecin.

Sachant que si des **symptômes de la Covid-19** sont présents, il est fortement recommandé de passer un test RT-PCR auprès d'un professionnel de santé.

Dans le cadre d'une rencontre avec des proches.

Dans ce cas, il est recommandé de faire l'autotest quelques heures avant la visite ou, le cas échéant, la veille.

De plus, le ministre de la Santé, Olivier Véran, a annoncé que les autotests seront rapidement mis à disposition dans les **établissements scolaires**, afin de **tester régulièrement les élèves et les enseignants**.